Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250571-DE

2025-057

COMMUNE de SAINT-BRANDAN (Côtes d'Armor)

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025 A 20H00
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de SAINT-BRANDAN dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian JOLLY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **18**

Présents :
Christian JOLLY, le Maire, Franck CHAMPAGNE, Delphine HELLOCO, Vincent LE BERR, Romuald TANGUY, Virginie LAIGLE, Didier LE VEXIER, Céline AUFFRAY Pierre CHOUPEAUX, Jean-Pierre VARNIER, Virginie PHILIPPE, Sandra LE GUILLOUX, Michel LE COQ, Patrick JAGOREL, Chantal BOUHIER, Claire SERRE .

Procurations :
Emilie GICQUEL à Céline AUFFRAY
Laetitia HENRY à Franck CHAMPAGNE
Gaelle SCHOUMAKER à Didier LE VEXIER

Absent :
Chantal BOUHIER

Secrétaire de séance : Pierre CHOUPEAUX
Date d'envoi de la convocation : 6 Novembre 2025
Date de l'affichage : 18 novembre 2025

Création de deux postes pour accroissement temporaire d'activité

Exposé :

Trois agents titulaires ont récemment fait valoir leurs droits à la retraite, représentant un total de **87,50 heures hebdomadaires**.

Dans l'attente de la mise en place d'une **nouvelle organisation du service**, prévue pour la période **de fin février à début mars 2026**, il est nécessaire d'assurer la continuité du service public.

Proposition :

Afin de répondre à cet **accroissement temporaire d'activité**, il est proposé la **création de deux postes temporaires** à raison de **25 heures hebdomadaires chacun**, soit **50 heures au total**, correspondant à **1,42 ETP (Équivalent Temps Plein)**.

Cette mesure transitoire permet un **ajustement provisoire des effectifs**, représentant un **gain pour la commune de 1,08 ETP** par rapport à la situation antérieure.

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 022-212202774-20251203-20250571-DE

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, passe au vote :

Pour : 18	Abstention :	Contre :

La délibération est Adoptée ☒

Rejetée ☐

Le Maire

MAIRIE de ST-BRANDAN
Côtes-d'Armor 22800